

Procès verbal conseil d'école du Jeudi 7 novembre 2019

Membres conseil d'école

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école - Président : Stéphane LAFRANCESCHINA	x	
ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE		
Hayet CHERCHALLI	x	
Dominique DENOUX	x	
Philippe GÉRON	x	
Séverine GREVERATH	x	
Lénaïc LOPEZ	x	
Françoise MARTIN-NÈBLE	x	
Line MIRA	x	
Christian PUEL	x	
Désirée SCHROETTER	x	
Jean-Christophe TURC	x	
Océane WALTER		x
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES TITULAIRES		
Ahmad HABLY	x	
Cécile SÉQUIES		x
Djahida TANEM		x
Iyad ALMAHMOUD	x	
Sandrine HEINEN		x
Yoann BALLINI	x	
Marie LAZZAROTTO	x	
Claire BRUANT		x
Mazhar NIGRO	x	
Hanane MOUTANABIH	x	
MEMBRES DE DROIT		
Inspectrice de l'Éducation Nationale : Fabienne VERNET		x
Maire de la Commune ou son représentant : Hakim SABRI	x	
VOIX CONSULTATIVE		
ENSEIGNANTS DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE		
Enseignant de langues vivantes section internationale : Afid HALAOUI		x
Enseignante de l'E.L.C.O. : Ghania GADOUM		x
Musicienne intervenante municipale	x	
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES TITULAIRES : CONSEIL DE SECTION INTERNATIONALE		
Ouidade BETTAHAR	x	
Ahmad HABLY	x	
Djahida TANEM		x
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES SUPPLÉANTS		
Tiphaine TIENGOU		x
REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL DE SECTION INTERNATIONALE		
Iyad ALMAHMOUD	x	
Sabrina RADOUANI		x
Mazhar NIGRO	x	

Le conseil d'école est ouvert à 18h10

1. ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL D'ÉCOLE

1-1. Présentation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

- Pour le conseil d'école : Nombre d'inscrits 376 Votants 155 Nuls 12
participation 41,22%
- Pour le conseil de section internationale : Nombre d'inscrits 148 Votants 53
Nuls 4
participation 35.81%

L'ensemble des sièges est pourvu pour ces deux conseils.

1-2 Présentation du règlement intérieur et du fonctionnement du conseil d'école, évolution vers un vote uniquement par correspondance.

Le règlement intérieur du conseil d'école a été remis aux représentants des parents d'élèves, il organise les modalités d'inscription des questions adressées au conseil, et la proposition d'inscription de sujet au conseil d'école. Le directeur rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité d'organiser des réunions au sein de l'école afin de préparer les conseils, rencontrer les parents d'élèves.

Dates des conseils d'école :

jeudi 26 mars 2020 18h00

jeudi 11 juin 2020 18h00

Date du conseil de section internationale à confirmer.

2. ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

2.1 Bilan la rentrée 2019

- Personnels :
 - Équipe enseignante :
 - Mme CHERCHALLI est affectée sur l'école comme professeur des écoles sur un poste profilé bilangue arabe
 - M HALAOUI est affecté sur l'école comme enseignant de langue vivante de la section internationale
 - Personnel pédagogique :

- Mme PHILIPPE est recrutée comme volontaire service civique
- Mmes BACCONIER, BARBIER, COURTOIS, DJOUADI, TRITTO sont recrutées comme AESH.
- RASED :
 - Mme VIART est recrutée comme psychologue scolaire EN
 - Une enseignante spécialisée est en poste sur la circonscription et notre secteur.
- Intervenants municipaux :
 - Mme GENIN, musique
 - M LEPELLETIER , ETAPS

- Les effectifs :

Il y a actuellement 243 élèves au sein de l'école, 90 élèves sur le site Hébert, 153 sur le site Gémond répartis sur 10 classes.

Classe	Section ordinaire	Section internationale	Total
CP	30	15	45
CE1	29	16	45
CE2	28	18	46
CM1	34	22	56
CM2	32	19	51
Total	153	90	243

Concernant l'accès à la section internationale, le directeur rappelle qu'elles se font prioritairement en CP, puis dans les autres niveaux en fonction du nombre de places disponibles. Cette année encore, des parents d'élèves admis en CP se sont désistés car ils se sont rendus compte de l'éloignement de l'école. Les places concernées sont perdues car il n'y a pas de liste complémentaire à l'admissibilité, elle n'est pas prévue dans les textes, en revanche cela ouvrir potentiellement des places en CE1 l'année prochaine.

Mme Lazzarotto demande si la liste complémentaire est interdite étant donné qu'elle n'est pas prévue ; le directeur posera la question à la DSDEN.

Le directeur porte à l'attention du conseil d'école que le nombre d'élèves ayant une

reconnaissance de handicap augmente au sein de l'école, ceux-ci peuvent être accompagnés par des AESH une partie de leur temps de scolarité.

Le directeur travaillera cette année avec les services de la ville sur l'aménagement de la bibliothèque du site Hébert en salle de classe suite à la demande de la Directrice académique d'augmenter le nombre de candidats en section internationale (CP). Actuellement, la salle de langue ne permet pas d'accueillir plus de 18 élèves. Les enseignantes du site Hébert notent qu'après cet aménagement, le site ne disposera plus de bibliothèque sur l'école et le regrettent vivement.

2.2 Vote du règlement intérieur

Le règlement est reconduit à l'identique de l'année dernière avec un ajout concernant les mesures mises en place pour la gestion des comportements des élèves : un « **temps de rappel aux règles de vie** ».

Cette procédure a été mise en place par le conseil des maîtres suite à l'observation de comportements inadéquats de différents enfants. Des comportements persistants chez certains depuis des années au point de gêner le fonctionnement de la classe, les apprentissages des autres élèves, et inquiétant l'équipe pédagogique quant à la scolarité de ces enfants.

Le directeur présente la procédure. A l'issue d'un conseil des maîtres qui évoque la situation des élèves, ceux concernés, les enfants sont convoqués à une réunion où ils sont reçus à plusieurs par plusieurs enseignants et le directeur pour faire un rappel des règles de vie. S'il y a sanction, elle est éducative. L'objectif est d'informer l'élève que l'ensemble de l'équipe éducative s'est accordée pour lui apporter un message commun et porter une attention particulière à leur situation.

Les représentants des parents d'élèves demandent quelles sont les sanctions possibles à l'école, si un élève peut être renvoyé de l'école. L'équipe enseignante explique que ce n'est pas son objectif. Les enfants sont à l'école pour apprendre de nombreuses choses, dont le développement de compétences sociales, le vivre ensemble, comprendre et appliquer les règles de vie. Les enseignants sont là pour expliquer, rappeler, alerter. Un élève peut être exclu temporairement de sa classe dans une autre classe, avec son travail à réaliser.

S'il n'y a pas d'évolution positive, une équipe éducative peut être convoquée réunissant les parents de l'élève, les enseignants de l'élève, un membre du RASED, l'inspectrice de l'éducation nationale. C'est cette dernière qui pourra à l'issue d'un mois probatoire décider du changement d'école d'un enfant.

Des règles de cour communes ont été mises en place par l'équipe enseignante, elles sont communes aux deux sites de l'école, affichées dans les cours, elles seront présentées aux élèves lors du premier conseil d'enfants. L'équipe enseignante a décidé que les temps d'accueil (8h20 et 13h35) seraient des temps calmes durant lesquels les élèves n'ont pas le droit de courir, ceci afin d'éviter la montée de l'excitation avant le début de la classe.

Le directeur rappelle le paragraphe 5 du règlement intérieur de l'école et invite les parents à le lire. A 11h30 et 16h00 les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Les enseignants ne peuvent pas rester les garder. Ils ont des obligations professionnelles (réunions, APC, temps de formation) ou privées.

Tous les jours, des parents sont en retard sur le site Hébert. **Il est rappelé aux parents qui ont des enfants sur les deux sites qu'ils doivent en premier venir chercher les plus jeunes sur Hébert, puis les plus grands sur Gémond.**

M Nigro dit que certains parents peuvent être bloqués dans les transports ou la circulation. L'équipe enseignante l'entend, certains parents préviennent, d'autres ne le font pas et certains sont très souvent en retard. Malgré cela, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Le règlement est voté à l'unanimité.

2.3 Bilans des exercices de sécurité

- **Exercice incendie**

Celui-ci a eu lieu le mardi 24 septembre sur les deux sites de l'école Menon. Les évacuations se sont passées dans de bonnes conditions. Sur le site Gémond, les dysfonctionnements des blocs sécurité ont été résolus.

- Présentation de l'**exercice PPMS intrusion** réalisé le mardi 5 novembre 2019
 - Il s'agissait d'un exercice consistant à acquérir des réflexes en lien avec les risques humains. Le terme d'attentat n'est utilisé que par les adultes. Malheureusement aujourd'hui, nous devons travailler avec cette culture du risque. Ainsi, comme dans le cas du risque incendie, les élèves et les personnels doivent apprendre à réagir.

Les parents demandent si la procédure sera toujours la même. Le directeur explique que non. Selon les situations, soit les classes doivent s'enfermer et se barricader, soit évacuer. Sur le site Gémond, l'évacuation vers la caserne militaire a été effectuée afin de voir sa faisabilité ; pour les plus jeunes sur Hébert il s'agissait d'un confinement. Sur

les deux sites, le problème reste le même : un signal d'alarme identifiable que l'on puisse déclencher où que ce soit dans le bâtiment.

- *communication aux familles sur la conduite à tenir*

Qu'il s'agisse d'un PPMS intrusion ou risque naturel, technologique, les parents doivent eux aussi apprendre à réagir. Cela commence en apprenant à se mettre soi-même en sécurité sans venir chercher son enfant à l'école, ni téléphoner à l'école. **Un article a été publié à ce sujet sur le site de l'école.**

3. VIE DE L'ÉCOLE

3.1 Projets pédagogiques et mise en œuvre du projet d'école

- Mise en place du café des parents

Suite à une enquête proposée aux parents d'élèves sur le site de l'école, auquel une quarantaine de contributions a été faite, un programme du café des parents sera mis en place sur l'année scolaire. Des thèmes seront proposés avec ou sans la participation d'intervenants (Maison des Habitants, Santé scolaire). Ces réunions auront lieu le matin de 8h15 à 9h00 ou en fin de journée à 17h30 ; des réunions d'information auront lieu le soir à 17h30.

CAFÉS DES PARENTS

Les devoirs comment s'y prendre ?	Fin novembre
La récréation comment se passe-t-elle ?	Décembre
Les écrans et le sommeil.	Janvier 2020
La section internationale : quelle scolarité ?	Mars 2020

RÉUNIONS D'INFORMATION

Présentation du collège Stendhal	Janvier 2020
Présentation du collège Europe (Section internationale)	Lundi 27 janvier à 17h30
Aide à la préparation du dossier 6ème (parents de CM2)	Avril 2020 (selon le calendrier de la DSDEN)
Présentation de la section internationale	Mars 2020

Les dates précises seront communiquées aux familles dans les INFOS MENON, par affichage et sur le site de l'école.

- Projets des classes

Leur financement :

La participation des parents d'élèves à la coopérative scolaire s'élève à environs 2900€. Somme à laquelle doit être déduite l'adhésion l'ensemble des élèves à l'OCCE et la souscription au contrat établissement (576€). Il reste 9€50 par élève à répartir dans les classes. Ce montant par classe permettra de financer une partie des actions de l'année scolaire..

L'école a répondu à l'appel à projet de la ville de Grenoble afin de financer l'anniversaire de la section internationale et l'école du spectateur pour les classes de CE2, les deux projets ont reçus 600 et 300€ .

Le conseil départemental va participer au financement des sorties ENS pour les classes de CE2.

L'association des parents d'élèves USEP Menon se dit prête à aider l'école à hauteur de 1200€.

Les projets :

Comme chaque année, des choix ont été faits par les enseignants dans le cadre des projets de classe s'inscrivant dans le projet d'école.

- *École et cinéma* (8 classes), ENS (CE2),
- *École du spectateur* (CE2),
- *Musée de Grenoble* pour l'ensemble des classes (parcours et ateliers),
- *Prix des incorruptibles* (CP/CE1),
- *Jouons la carte de la Fraternité* (CE1),
- Intervention dans les classes de CE1 dans le cadre de leur service sanitaire des élèves des IFSI (*prévention des risques domestiques*),
- *Muséum*,
- *Echanges avec l'école El Ataya* (Tunisie),
- *Journée internationale de la langue arabe* (CM2 : accueil des élèves de 6ème de Stendhal et Europole),
- *Jardinage à l'île d'amour* (CE2).
- Sur l'école se développe aussi un « *quart d'heure de lecture* », moment où tout s'arrête dans l'école afin que chacun se plonge dans un livre pour le plaisir et la « culture du lire ».
- Six classes travailleront avec l'*UNICEF* autour des **30 ans de la CIDE**, de la lutte contre les discriminations, l'égalité fille-garçon, l'eau.
- Des interventions vont aussi avoir lieu avec la *santé scolaire* (ville de Grenoble) :

prévention bucco-dentaire (CP), les émotions, l'égalité fille-garçon, le harcèlement. (classes CE2/CM1/CM2)

- *Anniversaire de la section internationale* :

Cette année seront fêtés les 10 ans de la section, une année qui sera festive pour l'ensemble des élèves de l'école. Des manifestations seront organisées. L'équipe enseignante a déjà rencontré l'association Beyti pour réfléchir à un partenariat.

- *Musique* : Nathalie Genin s'investit elle aussi dans le cadre de la musique.

Des chants seront travaillés autour des aliments. Des chants de pays de langue arabe mais aussi du monde entier. Elle fait appel aux parents pour avoir des propositions de chansons. Nathalie Genin rappelle que les séances de musique sont ouvertes aux parents qui souhaiteraient savoir comment elles se déroulent. Pour cela il suffit d'en faire la demande à l'avance.

Messieurs Nigro et Hably disent ne pas entendre beaucoup d'activités proposés aux classes de CM1.

Les enseignants soulignent que les projets de classe ont été présentés en réunion de rentrée, le conseil d'école est informé de l'ensemble des projets. Les projets présentés touchent toutes les classes, il est normal que toutes les classes n'aient pas les mêmes projets.

Il est précisé que les classes de CM1 et CM2 iront au ski (nordique, alpin) ; que les CP, CM1, CM2 ont un cycle de natation. M Sabri informe le conseil de la fermeture de la piscine Vaucanson (problème de toiture) ceci risque d'impacter le cycle des CP.

4. MOYENS MATÉRIELS ET UTILISATION DES LOCAUX

4.1 Présentation de l'état d'avancement des demandes de travaux

- validation de la convention d'occupation des locaux avec la MJC Mutualité.

Accord

- commission de sécurité du site Gémond

Une visite d'une demi-journée a eu lieu au sein du site Gémond afin de vérifier que l'ensemble de ce bâtiment recevant du public soit en conformité avec les règles de sécurité. Un avis favorable a été donné à l'issue de la visite

- mesure du bruit de la cour de récréation du site Hébert

A la demande des enseignantes du site Hébert, la conseillère prévention de la DSDEN est venue réaliser des mesures sonores dans la cour de récréation. Il en ressort différents constats :

- une amélioration sous le préau depuis les travaux, néanmoins il reste des pics à plus

de 90db

- selon les lieux d'enregistrement les mesures évoluent de 70 à 95db

Les préconisations données demandent à poursuivre la végétalisation de la cour, d'engager avec la mairie une réflexion sur l'amélioration de l'acoustique de la cour, de définir des zones dans la cour pour les activités en fonction de leur impact sonore.

Une réflexion sera menée cette année dans le cadre du conseil d'enfants sur le site Hébert, l'équipe enseignante et d'animation travailleront ensemble sur le développement de ce projet.

4.2 Le numérique sur l'école :

Le conseil des maîtres interpelle les élus et les services de la ville sur l'utilisation du parc informatique de l'école suite aux très nombreux dysfonctionnements depuis le début de l'année 2018.

Le directeur souhaitait inscrire ce point à l'ordre du jour car la situation actuelle du numérique à l'école Menon pose question. Bien que les techniciens fassent tout leur possible, le développement de PRIMTUX est préoccupant. Il est impossible aujourd'hui d'espérer développer une pratique du numérique dans ces conditions. Les enseignants ne peuvent pas utiliser le numérique dans la classe : plantages (ordinateurs figés), perte de documents sauvegardés, difficultés d'impression des productions, incompatibilité des documents professionnels produits par les enseignants avec le système présent sur les postes de classe (ce qui entraîne des modifications des documents), impossibilité d'utiliser les outils numériques en possession de l'école. Concernant la direction, ce développement alourdit les tâches administratives. Imprimer un simple document peut rapidement devenir une tâche chronophage.

Une réunion a eu lieu le 17 octobre entre élus et directions des écoles. M.

Lafranceschina a fait remonter les très nombreux dysfonctionnements le concernant et alerté l'élu (M. Malbet) des dysfonctionnements dans les classes. Le directeur craint que le numérique disparaisse des usages de la classe car en l'état, enseignant et élève ont trop de difficultés à utiliser les postes informatiques. M Sabri est conscient de la situation, un travail doit se poursuivre au sein de la ville. M Lafranceschina dit avoir entendu dire qu'une migration sous un autre système d'exploitation pourrait avoir lieu pour les directeurs, si cela est avéré, ce serait bien, mais il faut aussi qu'une solution arrive pour les élèves et les enseignants.

Dans l'attente, les enseignants et les élèves subissent la situation.

Un échange entre représentants des parents d'élèves et enseignant a lieu afin d'expliquer les différents désagréments, dysfonctionnements rencontrés en classe. Les

parents ne comprennent pas le choix de PRIMTUX par les élus alors que d'autres solutions plus pertinentes existent sous Linux.

Des enseignants constatent que la stratégie en place parvient à dissuader des personnes à mettre en place des solutions libres face à un tel échec.

Questions diverses

Interventions des représentants des parents d'élèves :

Les parents ont plusieurs informations à faire remonter concernant le périscolaire. Le directeur informe les parents d'élèves qu'un conseil périscolaire sera organisé par la Direction éducation jeunesse.

Le conseil est tout de même informé :

- l'utilisation du portable par des adultes
- la mention du jeu Fortnite dans le journal périscolaire
- le bruit durant le temps des repas, dans la cour
- la possibilité pour les enfants ayant un repas sans viande de manger avec les autres élèves
- un questionnement sur la sécurité lors du déplacement vers le restaurant scolaire.

Le directeur rappelle qu'il est important d'entamer le dialogue rapidement plutôt que d'attendre, que certains éléments relèvent de l'année dernière et ont déjà obtenu une réponse.

M Turc souligne concernant les repas, que deux fois par semaine la ville propose des repas végétariens, une occasion pour les enfants de manger tous ensemble.

Une question est posée sur le nombre d'accompagnateur demandé lors des sorties hebdomadaires dans les classes ; deux parents. Toutefois, selon les classes et les sorties les enseignants ne peuvent pas faire autrement concernant la sécurité des élèves. Les enseignants savent que les parents sont sollicités, que cela coûte à certains mais la situation est la même dans de nombreuses écoles. L'équipe enseignante fait de son mieux à chaque sortie pour demander un nombre de parents adapté garantissant la sécurité des enfants.

Mme Moutanabih ayant accompagné une classe constate que les parents ne sont pas trop de deux pour accompagner. Mme Greverath souligne qu'il peut arriver que Mme Philippe, volontaire service civique, accompagne une classe mais elle ne peut pas le faire pour toutes les classes. M Ballini fait référence au personnel périscolaire qui

pourrait peut être participé comme le cas s'est présenté l'année dernière en maternelle (Note :après vérification du directeur, il s'agissait d'une situation particulière concernant une récupération horaire). Les enseignants font attention au nombre de parents qu'ils demandent. Il peut arriver que faute d'accompagnateur, le directeur interdise une sortie. Les parents d'élèves remercient l'investissement de l'équipe enseignante dans la fête de fin d'année de l'école, dans la tenue du site internet.

L'équipe enseignante est aussi remerciée pour la bienveillance dont elle fait part à l'ensemble des élèves.

Le conseil d'école est clos à 20h00.